



Conseil exécutif du Programme des Nations Unies
pour les établissements humains
Deuxième session de 2022
Nairobi, 21–23 novembre 2022

Projet de rapport du Conseil exécutif du Programme des Nations Unies pour les établissements humains sur les travaux de sa deuxième session de 2022

Rapporteur : M. Arnaud Suquet (France)

Introduction

1. Le Conseil exécutif du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) a été créé conformément à la résolution 73/239 de l'Assemblée générale, en date du 20 décembre 2018, relative à l'application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains et la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable et au renforcement d'ONU-Habitat.
2. Le Conseil exécutif a tenu sa première session de 2022 sous un format hybride du 29 au 31 mars 2022. Lors de cette session, dans sa décision 2022/3 sur les méthodes de travail du Conseil exécutif et le plan de travail du Conseil exécutif pour l'année 2022, il a décidé que sa deuxième session de 2022 se déroulerait sur trois jours, du 15 au 17 novembre 2022. Toutefois, le Bureau du Conseil exécutif, à sa réunion tenue le 8 juin 2022, a recommandé que la date de la session soit modifiée afin que celle-ci ait lieu du lundi 21 novembre au mercredi 23 novembre 2022. En raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le Bureau a également décidé que la deuxième session de 2022 du Conseil exécutif se tiendrait sous un format hybride, permettant une participation en ligne ou en présentiel.

I. Ouverture de la session

3. La deuxième session de 2022 du Conseil exécutif d'ONU-Habitat a été ouverte le lundi 21 novembre 2022 à 9 h 10 par le Président, M. Silvio Albuquerque (Brésil). Celui-ci a présenté les modalités de la session sur la base des recommandations faites par le Bureau du Conseil exécutif. Il a indiqué que l'interprétation simultanée dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies serait disponible six heures par jour pendant la session.
4. Des déclarations liminaires ont été prononcées par Mme Zainab Hawa Bangura, Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Nairobi ; Mme Martha Delgado Peralta, Présidente de l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (Assemblée d'ONU-Habitat) ; Mme Maimunah Mohd Sharif, Directrice exécutive d'ONU-Habitat ; et M. Zachariah Njeru, Secrétaire de cabinet du Ministère kenyan des ressources foncières, du logement et du développement urbain.

II. Questions d'organisation

A. Adoption de l'ordre du jour et du plan de travail de la deuxième session de 2022

5. Le Conseil exécutif a adopté l'ordre du jour ci-après de sa deuxième session de 2022 sur la base de l'ordre du jour provisoire (HSP/EB.2022/14) et de l'ordre du jour provisoire annoté (HSP/EB.2022/14/Add.1), tels que modifiés :

1. Ouverture de la session.
2. Questions d'organisation :
 - a) Adoption de l'ordre du jour et du plan de travail de la deuxième session de 2022 ;
 - b) Adoption du rapport du Conseil exécutif sur les travaux de sa première session de 2022.
3. Rapports des présidents des groupes de travail spéciaux créés par le Conseil exécutif.
4. Questions financières, budgétaires et administratives, y compris la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation de ressources conformément au plan stratégique pour la période 2020–2023 et les mesures prises par le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) pour remédier aux déséquilibres en matière de répartition géographique et de parité femmes-hommes dans la composition de son personnel.
5. Examen et approbation éventuelle du projet de programme de travail d'ONU-Habitat et du projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2023.
6. Rapport annuel de 2021 sur le plan stratégique pour la période 2020–2023.
7. Activités normatives et opérationnelles d'ONU-Habitat, y compris la communication d'informations sur les activités relatives aux programmes menées par ONU-Habitat en 2021 et l'exécution des sous-programmes, des programmes phares et des activités de coopération technique, et mise à jour sur les mesures prises par ONU-Habitat face à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et l'action d'ONU-Habitat dans les pays, les territoires et les régions touchés par un conflit ou une catastrophe.
8. Résultats de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'examen de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes.
9. Résultats de la onzième session du Forum urbain mondial.
10. Préparatifs de la deuxième session de l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains.
11. Rapport du Bureau des services de contrôle interne au Conseil exécutif.
12. Rapport du Bureau de la déontologie au Conseil exécutif.
13. Méthodes de travail du Conseil exécutif et examen des résultats de l'enquête menée par le secrétariat après la première session de 2022.
14. Exposé du Corps commun d'inspection sur les conclusions de son étude de la gestion et de l'administration d'ONU-Habitat.
15. Rapport du Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies pour 2021.
16. Fondation pour des établissements humains durables.
17. Examen et adoption des textes issus de la session, y compris l'ordre du jour provisoire de la première session de 2023.
18. Questions diverses.
19. Clôture de la session.

6. Le Conseil exécutif a convenu de suivre le projet d'organisation des travaux et de calendrier de sa deuxième session de 2022 figurant dans l'annexe I de l'ordre du jour provisoire annoté (HSP/EB.2022/14/Add.1). Les projets de décision devant être examinés par le Conseil exécutif, tels que transmis au Président du Conseil par le président du groupe de travail spécial sur les questions programmatiques, budgétaires et administratives, qui avait été chargé par le Bureau de mener les consultations à participation non limitée sur les projets de décision devant être examinés à la session en cours, ont été distribués sous la forme d'un document de séance et présentés par le Président du Conseil. Le Conseil exécutif a décidé que des consultations informelles sur les projets de décision se tiendraient à des moments convenus, en vue de leur éventuelle adoption par le Conseil exécutif à la dernière séance plénière de la deuxième session, le 23 novembre. Le Conseil exécutif a décidé que le représentant du Pakistan, Vice-Président du Bureau, présiderait les consultations informelles.

B. Adoption du rapport du Conseil exécutif sur les travaux de sa première session de 2022

7. Le Conseil exécutif a adopté le rapport sur les travaux de sa première session de 2022, tenue du 29 au 31 mars 2022 (HSP/EB.2022/12).

C. Participation

8. Les représentants des États membres ci-après du Conseil exécutif d'ONU-Habitat ont participé à la session : Allemagne, Angola, Argentine, Bahreïn, Brésil, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Costa Rica, Égypte, Espagne, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, France, Inde, Iran (République islamique d'), Japon, Kenya, Malawi, Maroc, Mexique, Nigéria, Pakistan, Pologne, Portugal, République de Corée, République démocratique du Congo, Roumanie, Sénégal, Serbie, Suède, Türkiye et Uruguay

9. Ont également assisté à la session les observateurs ci-après, qui sont des États Membres de l'ONU : Afrique du Sud, Algérie, Arabie saoudite, Autriche, Azerbaïdjan, Barbade, Belgique, Burkina Faso, Burundi, Colombie, Cuba, Émirats arabes unis, Équateur, Finlande, Gabon, Ghana, Indonésie, Irak, Italie, Jordanie, Koweït, Libye, Malaisie, Norvège, Oman, Ouganda, Pays-Bas, Philippines, Qatar, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sierra Leone, Slovaquie, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Suisse, Tchèque, Thaïlande, Togo, Tunisie, Ukraine, Venezuela (République bolivarienne du), Yémen, Zambie et Zimbabwe.

10. Les membres ci-après d'institutions spécialisées des Nations Unies ont également participé à la session en qualité d'observateurs : État de Palestine et Union européenne.

11. Les observateurs ci-après ont également participé à la session : Ligue des États arabes et Saint-Siège.

III. Rapports des présidents des groupes de travail spéciaux créés par le Conseil exécutif

12. Présentant ce point, le Président a rappelé que, lors de la reprise de la session du Conseil exécutif qui s'était tenue en novembre 2019, trois groupes de travail spéciaux avaient été créés pour aider et conseiller le Conseil exécutif dans la conduite de ses travaux : un groupe de travail spécial sur les méthodes de travail ; un groupe de travail spécial sur les questions programmatiques, budgétaires et administratives ; et un groupe de travail spécial sur l'élaboration d'une politique d'association des parties prenantes. Le mandat du groupe de travail spécial sur les méthodes de travail avait pris fin à la clôture de la deuxième session de 2020 du Conseil exécutif.

13. La présidente du groupe de travail spécial sur les questions programmatiques, budgétaires et administratives, Mme Saqlain Syedah (Pakistan), a présenté un exposé sur les travaux de ce groupe.

14. À l'issue de l'exposé de Mme Syedah, le représentant de l'État membre ci-après du Conseil exécutif a fait une déclaration : Nigéria. Le représentant du secrétariat a répondu à la question soulevée.

15. Le président du groupe de travail spécial sur l'élaboration d'une politique d'association des parties prenantes, M. Patrick Egloff (Suisse), a présenté un exposé sur les travaux de ce groupe.

16. À l'issue de l'exposé de M. Egloff, le représentant de l'État membre ci-après du Conseil exécutif a fait une déclaration : Nigéria. Le Président du Conseil exécutif a répondu que le secrétariat avait pris note de la question soulevée.

17. Le Conseil exécutif a pris note des informations présentées par les présidents des groupes de travail spéciaux créés par le Conseil.
18. Le Conseil exécutif a adopté la partie a) (Rapports du Conseil exécutif et de ses groupes de travail) de la décision 2022/7 sur les méthodes de travail du Conseil exécutif en 2022 et le plan de travail du Conseil exécutif pour 2023. La décision est reproduite dans le document HSP/EB.2022/22.

IV. Questions financières, budgétaires et administratives, y compris la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation de ressources conformément au plan stratégique pour la période 2020–2023 et les mesures prises par le Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour remédier aux déséquilibres en matière de répartition géographique et de parité femmes-hommes dans la composition de son personnel

19. Présentant ce point, le Président a attiré l'attention sur le rapport financier et les états financiers audités de l'année terminée le 31 décembre 2021 et le rapport du Comité des commissaires aux comptes d'ONU-Habitat (A/77/5/Add.9) ainsi que sur les rapports de la Directrice exécutive concernant l'état de la situation financière d'ONU-Habitat au 30 juin 2022 (HSP/EB.2022/15) ; les effectifs d'ONU-Habitat au 30 juin 2022 (HSP/EB.2022/15/Add.1) ; le recrutement, la répartition géographique équitable et la parité femmes-hommes (HSP/EB.2022/15/Add.2) ; les progrès de la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation de ressources conformément au plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2020–2023 (HSP/EB.2022/15/Add.3) ; et la restructuration en cours d'ONU-Habitat (HSP/EB.2022/15/Add.4). Un rapport de la Directrice exécutive sur la situation financière provisoire d'ONU-Habitat au 30 septembre 2022 figurait dans un document de séance.
20. La Directrice exécutive a fait une déclaration sur les questions financières, budgétaires et administratives, y compris la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation de ressources conformément au plan stratégique pour la période 2020–2023 et les mesures prises par ONU-Habitat pour remédier aux déséquilibres en matière de répartition géographique et de parité femmes-hommes dans la composition de son personnel. Les représentants du secrétariat ont présenté des exposés fournissant de plus amples détails, notamment sur la situation financière d'ONU-Habitat au 30 septembre 2022, avec une mise à jour au 15 novembre 2022 ; l'état des effectifs au 30 juin 2022, y compris les répartitions géographique et par sexe ; les mesures prises par ONU-Habitat en 2022 pour renforcer la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et contre le harcèlement sexuel au travail ; la restructuration en cours d'ONU-Habitat ; et la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation de ressources.
21. À l'issue des exposés, les représentants des États membres ci-après du Conseil exécutif ont fait des déclarations : Allemagne, Argentine, Cameroun, Égypte, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Japon, Kenya (s'exprimant également au nom des États d'Afrique), Maroc, Mexique (s'exprimant au nom des États d'Amérique latine et des Caraïbes), Nigéria, Pakistan (s'exprimant au nom des États d'Asie et du Pacifique), Portugal, Suède et Uruguay. Des déclarations ont également été prononcées par les représentants de l'Algérie (s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine), de la Ligue des États arabes, de l'Ukraine et de l'Union européenne. La Directrice exécutive et les représentants du secrétariat ont répondu aux questions soulevées au titre de ce point de l'ordre du jour.
22. Le Conseil exécutif a pris note des documents présentés au titre du point 4 de l'ordre du jour et des exposés à leur sujet, y compris les mises à jour correspondantes.
23. Le Conseil exécutif a adopté les parties pertinentes du paragraphe 3 de la partie b) (Questions financières, budgétaires et administratives d'ONU-Habitat) de la décision 2022/5 sur la mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2020–2023 ; les questions financières, budgétaires et administratives d'ONU-Habitat ; le rapport du Corps commun d'inspection sur les conclusions de son examen de la gestion et de l'administration d'ONU-Habitat ; et le projet de programme de travail et budget pour 2023. La décision est reproduite dans le document HSP/EB.2022/22.

V. Examen et approbation éventuelle du projet de programme de travail d'ONU-Habitat et du projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2023

24. Présentant ce point, le Président a appelé l'attention sur le rapport de la Directrice exécutive concernant le projet de programme de travail d'ONU-Habitat et le projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2023 (HSP/EB.2022/4/Rev.1), le rapport de la Directrice exécutive concernant le modèle évolutif établi pour le budget général de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains (HSP/EB.2022/4/Add.1) et le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires concernant le projet de programme de travail d'ONU-Habitat et le projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2023 (HSP/EB.2022/4/Add.2).

25. La Directrice exécutive a fait une déclaration sur le projet de programme de travail et budget pour 2023. Un représentant du secrétariat a présenté un exposé fournissant de plus amples informations sur le sujet.

26. À l'issue de la déclaration et de l'exposé, les représentants des États membres ci-après du Conseil exécutif ont fait des déclarations : Allemagne, Argentine, Brésil, Égypte, États-Unis et Pakistan (s'exprimant au nom des États d'Asie et du Pacifique). Le représentant de la Suisse a également fait une déclaration. La Directrice exécutive et les représentants du secrétariat ont répondu aux questions soulevées.

27. Le Conseil exécutif a pris note des rapports de la Directrice exécutive et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires concernant le projet de programme de travail d'ONU-Habitat et le projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2023, figurant dans les documents correspondants, ainsi que de l'exposé de la Directrice exécutive sur le sujet. Le Conseil exécutif a également pris note de l'exposé de la Directrice exécutive sur le modèle évolutif établi pour le budget général de la Fondation.

28. Le Conseil exécutif a décidé qu'il n'avait pas d'objection à l'adoption du projet de programme de travail et budget d'ONU-Habitat pour 2023 figurant dans le document HSP/EB.2022/4/Rev.1, sous réserve que des consultations informelles soient menées à la session en cours sur les projets de décision et sur l'examen des textes issus de la session à la dernière séance plénière de la session.

29. Le Conseil exécutif a adopté la partie d) (Programme de travail d'ONU-Habitat et projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2023) de la décision 2022/5 sur la mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2020–2023 ; les questions financières, budgétaires et administratives d'ONU-Habitat ; le rapport du Corps commun d'inspection sur les conclusions de son examen de la gestion et de l'administration d'ONU-Habitat ; et le projet de programme de travail et budget pour 2023. La décision est reproduite dans le document HSP/EB.2022/22.

VI. Rapport annuel de 2021 sur le plan stratégique pour la période 2020–2023

30. Présentant ce point, le Président a attiré l'attention sur la note du secrétariat contenant le résumé du rapport annuel de 2021 sur la mise en œuvre du plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2020–2023 (HSP/EB.2022/16).

31. La Directrice exécutive a prononcé une déclaration concernant le rapport annuel de 2021 d'ONU-Habitat. Un représentant du secrétariat a fait un exposé présentant les principaux résultats obtenus en 2021 par la mise en œuvre du plan stratégique, notamment concernant les trois priorités de la Directrice exécutive, à savoir a) le logement, b) le climat et c) une mise en œuvre au niveau local du Programme de développement durable à l'horizon 2030, ainsi que les quatre domaines de changement du plan stratégique pour la période 2020–2023, à savoir a) la réduction de l'inégalité spatiale et de la pauvreté, b) un meilleur partage de la prospérité, c) le renforcement de l'action climatique et d) la prévention et la gestion efficaces des crises urbaines.

32. À l'issue de l'exposé, les représentants des États membres ci-après du Conseil exécutif ont fait des déclarations : France, Kenya et Pakistan (s'exprimant au nom des États d'Asie et du Pacifique). Le représentant de l'Union européenne a également fait une déclaration. La Directrice exécutive et les représentants du secrétariat ont répondu aux questions soulevées.

33. Le Conseil exécutif a pris note des informations présentées au titre du point 6 de l'ordre du jour, y compris les exposés correspondants.

34. Le Conseil exécutif a adopté la partie a) (Mise en œuvre du plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2020–2023) de la décision 2022/5 sur la mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2020–2023 ; les questions financières, budgétaires et administratives d'ONU-Habitat ; le rapport du Corps commun d'inspection sur les conclusions de son examen de la gestion et de l'administration d'ONU-Habitat ; et le projet de programme de travail et budget pour 2023. La décision est reproduite dans le document HSP/EB.2022/22.

VII. Activités normatives et opérationnelles d'ONU-Habitat, y compris la communication d'informations sur les activités relatives aux programmes menées par ONU-Habitat en 2021 et l'exécution des sous-programmes, des programmes phares et des activités de coopération technique, et mise à jour sur les mesures prises par ONU-Habitat face à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et l'action d'ONU-Habitat dans les pays, les territoires et les régions touchés par un conflit ou une catastrophe

35. Présentant ce point, le Président a appelé l'attention sur le rapport de la Directrice exécutive concernant la contribution, l'expérience et la valeur ajoutée apportées par ONU-Habitat dans les situations de crise urbaine (HSP/EB.2022/17) ; le rapport de la Directrice exécutive concernant les progrès réalisés dans l'exécution des programmes phares du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (HSP/EB.2022/18) ; et une annexe au document HSP/EB.2022/17 contenant des exposés sur l'action d'ONU-Habitat dans les pays, les territoires et les régions touchés par un conflit ou une catastrophe (HSP/EB.2022/INF/4).

A. Contribution, expérience et valeur ajoutée d'ONU-Habitat dans les situations de crise urbaine

36. Dans sa déclaration sur les activités normatives et opérationnelles d'ONU-Habitat, la Directrice exécutive a présenté un exposé concernant la contribution, l'expérience et la valeur ajoutée apportées par ONU-Habitat dans les situations de crise urbaine. Le représentant du secrétariat a présenté un exposé sur l'action d'ONU-Habitat dans les pays, les territoires et les régions touchés par un conflit ou une catastrophe. L'exposé a été suivi par des témoignages des bénéficiaires ci-après des travaux d'ONU-Habitat dans ce domaine : M. Marwan Abboud, Gouverneur de Beyrouth, et M. Ai Watiin, Maire de Baidoa (Somalie).

37. À l'issue de la déclaration et des exposés, les représentants des États membres ci-après du Conseil exécutif ont fait des déclarations : Allemagne, Angola, Chine, Espagne, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, France, Malawi, Maroc, Pakistan (s'exprimant au nom des États d'Asie et du Pacifique), Pologne, République démocratique du Congo et Sénégal. Des déclarations ont également été prononcées par les représentants de l'État de Palestine, de la Finlande, de la Somalie, de la Suisse et de l'Ukraine. La Directrice exécutive, les représentants du secrétariat et le Maire de Baidoa ont répondu aux questions soulevées.

B. Mise en œuvre des cinq programmes phares

38. Dans sa déclaration sur les activités normatives et opérationnelles d'ONU-Habitat, la Directrice exécutive a présenté un exposé concernant la mise en œuvre des cinq programmes phares d'ONU-Habitat et les progrès réalisés depuis le lancement des programmes en 2020. Un représentant du secrétariat a présenté un exposé fournissant un aperçu de chaque programme phare, y compris la stratégie adoptée, les progrès réalisés et la voie à suivre, tenant compte des défis et des possibilités mis en évidence par les équipes des programmes. L'exposé a été suivi de comptes rendus faits par des représentants de partenaires d'ONU-Habitat sur leur expérience de collaboration avec ONU-Habitat dans le cadre des programmes phares. Mme Sara Thabit, chercheuse associée à l'Université Napier d'Édimbourg et à l'Université de technologie de Tallinn, s'est exprimée en tant que membre de haut rang du groupe menant l'étude intitulée « Global Review of Smart City Governance Practices » (Étude mondiale des pratiques de gouvernance des villes intelligentes) dans le cadre du programme phare « Des villes intelligentes centrées sur les personnes ».

M. Mohamed Sefiani, Maire de Chefchaouen (Maroc), a évoqué son expérience de pilotage de la planification stratégique du programme phare « Villes motrices pour les objectifs de développement durable ». Mme Rose Molokoane, coordinatrice de la South African Federation of the Urban Poor (Fédération sud-africaine des populations pauvres des zones urbaines), s'exprimant au nom de Slum Dwellers International, a fourni des détails concernant l'expérience de l'organisation dans le cadre du programme phare « Des établissements humains résilients pour les populations pauvres des zones urbaines ».

39. À l'issue des exposés, les représentants des États membres ci-après du Conseil exécutif ont fait des déclarations : Allemagne, Bahreïn, Brésil, France, Kenya et République de Corée. La Directrice exécutive et les représentants du secrétariat ont répondu aux questions soulevées.

C. Résultats

40. Le Conseil exécutif a pris note des rapports présentés au titre du point 7 de l'ordre du jour, y compris les exposés correspondants.

41. Le Conseil exécutif a adopté la partie a) (Exécution des activités normatives et opérationnelles du Programme des Nations Unies pour les établissements humains) de la décision 2022/6 sur l'exécution des activités normatives et opérationnelles d'ONU-Habitat ; la communication d'informations sur les activités relatives aux programmes menées par ONU-Habitat en 2022 ; et l'exécution des sous-programmes, des programmes phares et des activités de coopération technique. La décision est reproduite dans le document HSP/EB.2022/22.

VIII. Résultats de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'examen de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes

42. Présentant ce point, le Président a attiré l'attention sur le résumé du Président de l'Assemblée générale concernant les résultats de la réunion de haut niveau visant à évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, qui s'est tenue le 28 avril 2022 au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York.

43. La Directrice exécutive a prononcé une déclaration sur la réunion de haut niveau. Un représentant du secrétariat a présenté un exposé fournissant des informations supplémentaires sur le sujet.

44. À l'issue de la déclaration et de l'exposé, les représentants des États membres ci-après du Conseil exécutif ont fait des déclarations : Argentine, Brésil, États-Unis, France, Kenya et Nigéria. La Directrice exécutive a répondu aux questions soulevées.

45. Le Conseil exécutif a pris note de la mise à jour fournie par la Directrice exécutive concernant les résultats de la réunion de haut niveau.

46. Le Conseil exécutif a adopté la partie b) (Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes) de la décision 2022/6 sur l'exécution des activités normatives et opérationnelles d'ONU-Habitat ; la communication d'informations sur les activités relatives aux programmes menées par ONU-Habitat en 2022 ; et l'exécution des sous-programmes, des programmes phares et des activités de coopération technique. La décision est reproduite dans le document HSP/EB.2022/22.

IX. Résultats de la onzième session du Forum urbain mondial

47. Présentant ce point, le Président a appelé l'attention sur le rapport de la Directrice exécutive contenant un résumé des résultats de la onzième session du Forum urbain mondial (HSP/EB.2022/19).

48. La Directrice exécutive a prononcé une déclaration sur les résultats de la onzième session du Forum urbain mondial, qui s'est tenue à Katowice (Pologne) du 26 au 30 juin 2022. Un représentant du secrétariat a présenté un exposé fournissant de plus amples détails sur les résultats du Forum urbain mondial. Mme Małgorzata Jarosińska-Jedynak, Secrétaire d'État au Ministère polonais des fonds de développement et de la politique régionale et plénipotentiaire gouvernementale pour l'organisation du Forum urbain mondial à Katowice (Pologne) en 2022, a présenté un exposé sur l'expérience de son pays dans le cadre de l'organisation du Forum urbain mondial.

49. À l'issue de la déclaration et des exposés, les représentants des États Membres ci-après du Conseil exécutif ont fait des déclarations : Argentine, Brésil, États-Unis, Fédération de Russie, Kenya, Mexique et Nigéria. Le représentant de l'Ukraine a également fait une déclaration. La Directrice exécutive et les représentants du secrétariat ont répondu aux questions soulevées.

50. Le Conseil exécutif a pris note du rapport de la Directrice exécutive sur les résultats de la onzième session du Forum urbain mondial et des mises à jour correspondantes.

51. Le Conseil exécutif a adopté la partie c) (Onzième session du Forum urbain mondial) de la décision 2022/6 sur l'exécution des activités normatives et opérationnelles d'ONU-Habitat ; la communication d'informations sur les activités relatives aux programmes menées par ONU-Habitat en 2022 ; et l'exécution des sous-programmes, des programmes phares et des activités de coopération technique. La décision est reproduite dans le document HSP/EB.2022/22.

X. Préparatifs de la deuxième session de l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains

52. Présentant ce point, le Président a attiré l'attention sur le rapport de la première session de l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, qui s'est tenue à Nairobi du 27 au 31 mai 2019 (A/74/8).

53. La Directrice exécutive a prononcé une déclaration sur les préparatifs de la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat, qui se tiendra du 5 au 9 juin 2023. Un représentant du secrétariat a présenté un exposé sur les préparatifs de la session.

54. À l'issue de la déclaration et de l'exposé, les représentants des États membres ci-après du Conseil exécutif ont fait des déclarations : Allemagne, Argentine, Costa Rica, Kenya, Mexique et Uruguay. Des déclarations ont également été prononcées par les représentants de l'Indonésie, de la Malaisie et de l'Union européenne. La Directrice exécutive et les représentants du secrétariat ont répondu aux questions soulevées.

55. Le Conseil exécutif a pris note de la mise à jour fournie par la Directrice exécutive concernant les préparatifs de la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat et des informations présentées par la Directrice exécutive concernant le thème proposé pour la deuxième session de l'Assemblée.

56. Le Conseil exécutif a adopté la partie d) (Préparatifs de la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat) de la décision 2022/6 sur l'exécution des activités normatives et opérationnelles d'ONU-Habitat ; la communication d'informations sur les activités relatives aux programmes menées par ONU-Habitat en 2022 ; et l'exécution des sous-programmes, des programmes phares et des activités de coopération technique. La décision est reproduite dans le document HSP/EB.2022/22.

XI. Rapport du Bureau des services de contrôle interne au Conseil exécutif

57. Présentant ce point, le Président a appelé l'attention sur la note du secrétariat contenant les résumés du rapport du Bureau des services de contrôle interne au Conseil exécutif et du rapport du Bureau de la déontologie au Conseil exécutif (HSP/EB.2022/20).

58. La Directrice exécutive a prononcé une déclaration sur le Bureau des services de contrôle interne. Un représentant du secrétariat a présenté un exposé sur l'application des recommandations d'audit du Bureau des services de contrôle interne.

59. À l'issue de l'exposé, les représentants des États Membres ci-après du Conseil exécutif ont fait des déclarations : États-Unis et Suède. La Directrice exécutive et les représentants du secrétariat ont répondu aux questions soulevées.

60. Le Conseil exécutif a pris note du rapport présenté au titre de ce point de l'ordre du jour et de l'exposé correspondant.

61. Le Conseil exécutif a adopté le paragraphe 8 de la partie c) (Rapport du Corps commun d'inspection sur les conclusions de son examen de la gestion et de l'administration d'ONU-Habitat, rapport du Bureau des services de contrôle interne et rapport du Bureau de la déontologie) de la décision 2022/5 sur la mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2020–2023 ; les questions financières, budgétaires et administratives d'ONU-Habitat ; le rapport du Corps commun d'inspection sur les conclusions de son examen de la gestion et de l'administration d'ONU-Habitat ; et le projet de programme de travail et budget pour 2023. La décision est reproduite dans le document HSP/EB.2022/22.

XII. Rapport du Bureau de la déontologie au Conseil exécutif

62. Présentant ce point, le Président a attiré l'attention sur la note du secrétariat contenant les résumés du rapport du Bureau des services de contrôle interne au Conseil exécutif et du rapport du Bureau de la déontologie au Conseil exécutif (HSP/EB.2022/20) ainsi que sur le rapport du Secrétaire général concernant les activités du Bureau de la déontologie (A/77/75).

63. La Directrice exécutive a prononcé une déclaration sur le rapport annuel du Bureau de la déontologie et les activités liées à la déontologie menées par ONU-Habitat en 2021 et 2022. Un représentant du secrétariat a présenté un exposé fournissant des informations supplémentaires sur le sujet.

64. À l'issue de la déclaration et de l'exposé, le représentant de l'État Membre ci-après du Conseil exécutif a fait une déclaration : États-Unis. Le représentant du secrétariat a répondu aux questions soulevées.

65. Le Conseil exécutif a pris note du rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau de la déontologie figurant dans le document A/77/75.

66. Le Conseil exécutif a adopté le paragraphe 9 de la partie c) (Rapport du Corps commun d'inspection sur les conclusions de son examen de la gestion et de l'administration d'ONU-Habitat, rapport du Bureau des services de contrôle interne et rapport du Bureau de la déontologie) de la décision 2022/5 sur la mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2020–2023 ; les questions financières, budgétaires et administratives d'ONU-Habitat ; le rapport du Corps commun d'inspection sur les conclusions de son examen de la gestion et de l'administration d'ONU-Habitat ; et le projet de programme de travail et budget pour 2023. La décision est reproduite dans le document HSP/EB.2022/22.

XIII. Méthodes de travail du Conseil exécutif et examen des résultats de l'enquête menée par le secrétariat après la première session de 2022

67. Présentant ce point, le Président a appelé l'attention sur la note du secrétariat concernant les résultats de l'enquête menée par le secrétariat après la première session de 2022 du Conseil exécutif pour évaluer l'efficacité de cette session afin d'améliorer encore le déroulement et les résultats des futures sessions (HSP/EB.2022/INF.5).

68. La Directrice exécutive a prononcé une déclaration sur l'enquête. Un représentant du secrétariat a présenté un exposé plus détaillé concernant les résultats de l'enquête, notamment un aperçu des observations et des propositions formulées par les personnes interrogées.

69. À l'issue de l'exposé, un représentant de l'État Membre ci-après du Conseil exécutif a fait une déclaration : Allemagne. Des déclarations ont également été prononcées par les représentants de la Belgique et de la Suisse. La Directrice exécutive a répondu aux questions soulevées.

70. Le Conseil exécutif a pris note du rapport présenté au titre de ce point de l'ordre du jour et de l'exposé correspondant.

71. Le Conseil exécutif a adopté la partie b) (Méthodes de travail du Conseil exécutif pour améliorer l'efficacité et l'efficience de ses sessions) de la décision 2022/7 sur les méthodes de travail du Conseil exécutif en 2022 et le plan de travail du Conseil exécutif pour 2022. La décision est reproduite dans le document HSP/EB.2022/22.

XIV. Exposé du Corps commun d'inspection sur les conclusions de son étude de la gestion et de l'administration d'ONU-Habitat

72. Présentant ce point, le Président a attiré l'attention sur le rapport du Corps commun d'inspection du système des Nations Unies concernant l'examen de la gestion et de l'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) (JIU/REP/2022/1).

73. M. Jean Wesley Cazeau et M. Tesfa Alem Seyoum, membres du Corps commun d'inspection, ont présenté un exposé sur les principales conclusions et recommandations de l'étude de la gestion et de l'administration d'ONU-Habitat. La Directrice exécutive a prononcé une déclaration sur les questions soulevées par l'étude. Un représentant du secrétariat a présenté un exposé rendant compte de la suite donnée par le secrétariat aux recommandations de l'étude.

74. À l'issue des exposés et de la déclaration, les représentants des États membres ci-après du Conseil exécutif ont fait des déclarations : Allemagne, Brésil, États-Unis et Kenya. Des déclarations ont également été prononcées par les représentants de l'État de Palestine, des Pays-Bas et de la Suisse. La Directrice exécutive et le représentant du Corps commun d'inspection ont répondu aux questions soulevées.

75. Le Conseil exécutif a pris note du rapport et de la mise à jour du Corps commun d'inspection concernant les conclusions de son étude de la gestion et de l'administration d'ONU-Habitat, figurant dans le document JIU/REP/2022/1 ; prié la Directrice exécutive de lui faire rapport sur les progrès réalisés dans l'application des recommandations du Corps commun d'inspection formulées dans le document JIU/REP/2022/1 ; et pris note de la recommandation 1 du Corps commun d'inspection, tout en reconnaissant que la structure de gouvernance à trois niveaux d'ONU-Habitat n'avait été mise en place qu'en 2019 et qu'il fallait suffisamment de temps pour qu'elle soit fonctionnelle avant toute évaluation réaliste. Le Conseil exécutif a également décidé d'examiner quant au fond, lors de sa première session de 2023, la recommandation 3 du Corps commun d'inspection que le Conseil exécutif d'ONU-Habitat mette en place un barème indicatif des contributions volontaires au fonds de ressources non préaffectées de la Fondation au plus tard fin 2023.

76. Le Conseil exécutif a adopté la partie c) (Rapport du Corps commun d'inspection sur les conclusions de son examen de la gestion et de l'administration d'ONU-Habitat, rapport du Bureau des services de contrôle interne et rapport du Bureau de la déontologie) de la décision 2022/5 sur la mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2020–2023 ; les questions financières, budgétaires et administratives d'ONU-Habitat ; le rapport du Corps commun d'inspection sur les conclusions de son examen de la gestion et de l'administration d'ONU-Habitat ; et le projet de programme de travail et budget pour 2023. La décision est reproduite dans le document HSP/EB.2022/22.

XV. Rapport du Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies pour 2021

77. Présentant ce point, le Président a appelé l'attention sur le rapport financier et les états financiers audités de l'année terminée le 31 décembre 2021 et le rapport du Comité des commissaires aux comptes d'ONU-Habitat (A/77/5/Add.9). Le rapport du Secrétaire général sur la suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans ses rapports sur les fonds et programmes des Nations Unies pour l'année terminée le 31 décembre 2021 (A/77/322/Add.1) figurait dans un document de séance.

78. Mme Wang Wenyu, membre du Comité des commissaires aux comptes, a présenté un exposé sur le rapport du Comité des commissaires aux comptes pour l'année 2021, détaillant les conclusions et recommandations pertinentes du Comité.

79. La Directrice exécutive a prononcé une déclaration sur la réponse de l'administration au rapport du Comité des commissaires aux comptes. Un représentant du secrétariat a présenté un exposé décrivant l'état d'avancement de l'application par ONU-Habitat des recommandations du Comité.

80. À l'issue de l'exposé, un représentant de l'État Membre ci-après du Conseil exécutif a fait une déclaration : États-Unis. La Directrice exécutive et les représentants du secrétariat ont répondu aux questions soulevées.

81. Le Conseil exécutif a pris note du rapport du Comité des commissaires aux comptes et des exposés correspondants.

82. Le Conseil exécutif a adopté les parties pertinentes des paragraphes 3 et 4 de la partie b) (Questions financières, budgétaires et administratives d'ONU-Habitat) de la décision 2022/5 sur la mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2020–2023 ; les questions financières, budgétaires et administratives d'ONU-Habitat ; le rapport du Corps commun d'inspection sur les conclusions de son examen de la gestion et de l'administration d'ONU-Habitat ; et le projet de programme de travail et budget pour 2023. La décision est reproduite dans le document HSP/EB.2022/22.

XVI. Fondation pour des établissements humains durables

83. Présentant ce point, le Président a invité la Directrice exécutive à communiquer au Conseil exécutif des informations récentes concernant la Fondation pour des établissements humains durables.

84. La Directrice exécutive a prononcé une déclaration fournissant une mise à jour concernant la Fondation pour des établissements humains durables. Le représentant du secrétariat et M. Grant Logan, fondateur de la Fondation, ont présenté des exposés fournissant des informations supplémentaires sur le sujet.

85. À l'issue de la déclaration et des exposés, les représentants des États Membres ci-après du Conseil exécutif ont fait des déclarations : Égypte, États-Unis et France. Des déclarations ont également été prononcées par les représentants des Pays-Bas et de l'Union européenne. La Directrice exécutive, le représentant du secrétariat et M. Logan ont répondu aux questions soulevées.

86. Le Conseil exécutif a pris note de la mise à jour de la Directrice exécutive concernant la Fondation pour des établissements humains durables.

87. Le Conseil exécutif a adopté les paragraphes 19, 20 et 21 de la partie e) (Établissement du projet de programme de travail d'ONU-Habitat et du projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2024) de la décision 2022/5 sur la mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2020–2023 ; les questions financières, budgétaires et administratives d'ONU-Habitat ; le rapport du Corps commun d'inspection sur les conclusions de son examen de la gestion et de l'administration d'ONU-Habitat ; et le projet de programme de travail et budget pour 2023. La décision est reproduite dans le document HSP/EB.2022/22.

XVII. Examen et adoption des textes issus de la session, y compris l'ordre du jour provisoire de la première session de 2023

A. Textes issus de la session

88. À sa deuxième session de 2022, le Conseil exécutif a adopté les décisions ci-après, qui figurent dans le document HSP/EB.2022/22.

- a) Décision 2022/5 : Mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2020–2023 ; questions financières, budgétaires et administratives d'ONU-Habitat ; rapport du Corps commun d'inspection sur les conclusions de son examen de la gestion et de l'administration d'ONU-Habitat ; et projet de programme de travail et de budget pour 2023, comprenant les parties ci-après :
 - i) Partie a) : Mise en œuvre du plan stratégique du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour la période 2020–2023 ;
 - ii) Partie b) : Questions financières, budgétaires et administratives d'ONU-Habitat ;
 - iii) Partie c) : Rapport du Corps commun d'inspection sur les conclusions de son examen de la gestion et de l'administration d'ONU-Habitat, rapport du Bureau des services de contrôle interne et rapport du Bureau de la déontologie ;
 - iv) Partie d) : Programme de travail d'ONU-Habitat et projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2023 ;
 - v) Partie e) : Établissement du projet de programme de travail d'ONU-Habitat et du projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2024 ;
- b) Décision 2022/6 : Exécution des activités normatives et opérationnelles d'ONU-Habitat ; communication d'informations sur les activités relatives aux programmes menées par ONU-Habitat en 2022 ; et exécution des sous programmes, des programmes phares et des activités de coopération technique, comprenant les parties ci-après :
 - i) Partie a) : Exécution des activités normatives et opérationnelles d'ONU-Habitat ;
 - ii) Partie b) : Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes ;

- iii) Partie c) : Onzième session du Forum urbain mondial ;
- iv) Partie d) : Préparatifs de la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat ;
- c) Décision 2022/7 : Méthodes de travail du Conseil exécutif en 2022 et plan de travail du Conseil exécutif pour 2023, comprenant les parties ci-après :
 - i) Partie a) : Rapports du Conseil exécutif et de ses groupes de travail ;
 - ii) Partie b) : Méthodes de travail du Conseil exécutif pour améliorer l'efficacité et l'efficience de ses sessions ;
 - iii) Partie c) : Dates et ordre du jour de la prochaine session du Conseil exécutif et plan de travail du Conseil exécutif pour 2023.

B. Dates et ordre du jour provisoire de la prochaine session du Conseil exécutif

89. Le Conseil exécutif a adopté la partie c) (Dates et ordre du jour de la prochaine session du Conseil exécutif et plan de travail du Conseil exécutif pour 2023) de la décision 2022/7 sur les méthodes de travail du Conseil exécutif en 2022 et le plan de travail du Conseil exécutif pour 2023.

90. Le Conseil exécutif a également adopté les paragraphes 15 à 17 de la partie e) (Établissement du projet de programme de travail d'ONU-Habitat et du projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2024) de la décision 2022/5 sur la mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2020–2023 ; les questions financières, budgétaires et administratives d'ONU-Habitat ; le rapport du Corps commun d'inspection sur les conclusions de son examen de la gestion et de l'administration d'ONU-Habitat ; et le projet de programme de travail et budget pour 2023.

XVIII. Questions diverses

91. Au titre de ce point de l'ordre du jour, les représentants des États Membres ci-après du Conseil exécutif ont fait des déclarations : États-Unis, Fédération de Russie et Türkiye. Des déclarations ont également été prononcées par les représentants de l'Ukraine et de l'Union européenne.

92. Les représentants ci-après d'organisations non gouvernementales ont fait des déclarations : M. Marc Workman, Union mondiale des aveugles ; Mme Inés Sánchez de Madariaga, Groupe consultatif pour l'égalité des sexes ; Mme Sri Husnaini Sofjan au nom de Mme Violet Shivitse, Commission Huairou ; M. Jean-Baptiste Buffet, Cités et gouvernements locaux unis ; et M. Mohamed Siraj Sait, Initiative du Groupe consultatif des parties prenantes.

XIX. Clôture de la session

93. La Directrice exécutive d'ONU-Habitat a fait une déclaration finale.

94. Le Président a prononcé la clôture de la session le mercredi 23 novembre 2022 à 18 h 10.